



Côte d'Ivoire

État d'avancement de la cible 8.7 des ODD

Table des matières

AVANCEMENT DES PRIORITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE	5
1. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #1 priorité de votre feuille de route nationale "Coordination des interventions pour accélérer l'atteinte de la cible 8.7" ?*	5
2. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #2 priorité de votre feuille de route nationale "Suivi, collecte de données, partage de connaissances" ?*	7
3. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #3 priorité de votre feuille de route nationale "Politiques et lois" ?*	9
4. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #4 priorité de votre feuille de route nationale "Financement des efforts de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes" ?*	10
AVANCEMENT PAR RAPPORT AUX PROCHAINES ÉTAPES ÉTABLIES	12
5. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 Tenir des réunions périodiques de coordination conjointes en matière de lutte contre le travail des enfants et de traite des personnes ?	12
6. Quel est le statut de votre prochaine étape #2 Renforcer les capacités des acteurs de lutte contre le travail des enfants et la traite des personnes à la collecte de données ?	12
9. Pour la période allant de janvier à décembre 2024, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route ? *	13
10. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus ?	14
11. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route ? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui.	14
PROGRÈS GLOBAUX ENTRE MAI ET DÉCEMBRE 2023	15
12. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route ?	15
14. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).	16
15. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées ?	16
16. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes ?*	17
17. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ? Quels enseignements en avez-vous tiré ?	17
ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DES DERNIERS MOIS	18
18. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.	18
19. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour	18
20. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès	19
21. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes	19
Collaboration avec des partenaires internationaux	20
22. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux ? *	20
23. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur	20
24. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ?*	21
25. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.	21

COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NATIONAUX	21
26. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux ? *	22
27. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur	22
28. Comparativement à l’an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s’est-elle accrue, à votre avis ?*	23
29. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s’est améliorée et les mesures prises en conséquence.	23
30. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile?*	23
31. Dans l’affirmative : Comment décririez-vous l’impact du processus pays pionniers dans votre pays?	24
PERSPECTIVES D’AVENIR	24
32. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? *	24
33. Qu’est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s’appliquent.	24

Vous êtes invité(e) à faire part des progrès réalisés par la **Côte d'Ivoire** pour atteindre la cible 8.7 des ODD entre mai 2023 et décembre 2023. Vos réponses seront utilisées dans le Rapport d'avancement annuel 2023.

Ce questionnaire comporte à la fois des questions ouvertes et fermées. Tous les questionnaires remis seront examinés par le Groupe de travail chargé du suivi de la cible 8.7. Le rapport de situation sera actualisé sur [Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](https://alliance87.org).

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Secrétariat : info@alliance87.org.

* *Obligatoire*

Avancement des priorités de la feuille de route

Voyons quelles sont : i) vos priorités nationales en vue de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne ; ii) les prochaines étapes décrites dans votre dernier rapport annuel de Pays Pionnier.

*Note : Veuillez simplement signaler les progrès qui sont pertinents et alignés à la feuille de route. Les progrès devraient correspondre à la période de référence comprise entre mai 2023 et décembre 2023. **L'accent devrait être mis sur les résultats plutôt que sur les processus**. Si des progrès ont été accomplis vers un résultat spécifique, même si le résultat n'a pas encore été atteint, il convient de le préciser clairement. Par exemple, une communication telle que « formation sur le travail des enfants à l'intention des représentants du gouvernement » ne suffirait pas et nécessiterait des informations supplémentaires, telles que **les dates de la formation et le nombre de participants**.*

*Si vous avez fourni plus de 3 priorités de feuille de route dans le dernier rapport, toutes vos priorités de feuille de route apparaîtront dans cette section.

1. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #1 priorité de votre feuille de route nationale "Coordination des interventions pour accélérer l'atteinte de la cible 8.7"?*

- Adoption et mise à disposition des Inspecteurs du travail d'une stratégie multisectorielle de l'inspection du travail ;
- Renforcement de la collaboration et la synergie d'action entre les acteurs de lutte contre le travail des enfants lors de l'atelier de réflexion du 10 au 12 mai 2023 à Daloa, initiée par le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, à travers la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants en collaboration avec la Fondation International Cocoa Initiative (ICI), sur les différents aspects de la coordination des activités de lutte contre le travail des enfants. Cet atelier a été un cadre d'échange, de partage d'information et d'expérience.
- Disponibilité du guide d'opérationnalité des normes de la série ARS (Standard Régional Africain) 1000 pour le Cacao durable et des documents associés. Ce guide, élaboré avec la participation des experts et acteurs de la filière cacao,

renferme toutes les dispositions relatives à la gouvernance du système de certification de cacao durable ;

- Renforcement du cadre de collaboration entre les acteurs de la protection de l'enfance (acteurs de la protection judiciaire et administrative) par la mise en place d'un mécanisme de référencement et de contre-référencement des mineurs ;
- Projet de mise en place d'un mécanisme de coordination et signature d'un protocole d'accord en vue d'améliorer le référencement transfrontalier des victimes de la traite entre la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry au cours d'un atelier de réflexion du 10 au 12 mai 2023;
- Mise en place des Comités de Protection Enfant (CPE) dans le cadre du programme de l'Animation Communautaire en Protection de l'Enfant (PACPE). Cette activité vise à lutter contre toutes les violations des droits de l'enfant dont la traite et le travail de l'enfant. L'on dénombre plus de 400 CPE installés.
- Mise en place par l'ONG Save the Children d'un Comité Local de pilotage des interventions Child labour dans le Haut Sassandra couvrant les départements de Daloa, Vavoua, Zoukougbeu et Issia. Ce comité est composé des directeurs régionaux des ministères en charge de l'Agriculture, de l'Emploi, de l'Enfant, de la lutte contre la pauvreté, de la Promotion de la jeunesse, du Commerce, de la justice (Service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (SPJE)). Ce comité se réunit tous les mois ;
- Mise en place par Save the Children en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère en charge de l'enfant de 3 plateformes de protection de l'enfant au niveau des régions de la Bagoué, du Poro et de la Nawa en vue d'offrir aux acteurs du secteur minier de ces localités un cadre d'échange sur la question du travail de l'enfant dans les mines. La Coordination de ces plateformes est assurée la Direction Régionale des Mines ;
- 06 réunions de coordination et de feedback organisées par Save the Children à l'attention des partenaires opérationnels dans le Haut Sassandra en collaboration avec les Directions Régionales de la Protection Sociale et de la Femme, Famille et Enfant ainsi que les travailleurs sociaux à Daloa ;

- Dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, nous avons mis en place 44 Groupements de Prestations de Services Communautaires (GPSC) dans les zones où nous intervenons (Regions de san-Pédro, Gbokle ; Nawa ; Gôh, loh-Guiboua, ME, Indenié -Djuablin, Bélier,)
- Participation de l'ONG Afrique Secours Assistance Côte d'Ivoire (ASA-CI) aux réunions de coordination des plateformes de protection des enfants. A cet effet, l'ASA-CI a encouragé 9 coopératives agricoles partenaires à participer à ces réunions pour comprendre le système de lutte contre le travail des enfants ;
- Mise en place d'une plateforme en ligne par l'ONG Afrique Secours Assistance (ASA) pour mener des actions communes en matière de lutte contre les risques de travail forcé ;
- Appui technique et financier de l'OIM au CNLTP pour la formation et la mise en place de 02 cellules régionales de lutte contre la traite des personnes à Soubré et à Bouaké ;
- Renforcement du rôle de la diplomatie dans la coordination sous régionale de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants lors de l'atelier de réflexion organisée par l'OIM à l'intention des diplomates des pays du Golfe de Guinée et des acteurs de lutte contre la traite des personnes.

2. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #2 priorité de votre feuille de route nationale "Suivi, collecte de données, partage de connaissances" ?*

- Maîtrise des outils de collecte et du mécanisme de fonctionnement du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) par les Coordonnateurs Régionaux et les Responsables des Cellules Régionales de lutte contre le travail des enfants à l'issue d'un atelier de formation du 21 au 27 juin ;
- Agents vérificateurs du travail des enfants des Délégations Régionales du Conseil Café-Cacao ont une meilleure compréhension du concept de travail des enfants et du mécanisme d'identification et de référencement des enfants

victimes de traite, et des enfants travailleurs à l'issue de la tournée conjointe (CIM, CNS, CNLTP, Conseil Café-Cacao, Fondation ICI) de sensibilisation et de renforcement de capacités du 14 au 20 mai ;

- Renforcement des capacités des membres des 4 comités départementaux de suivi du travail des enfants de la région de la Nawa sur le mécanisme de fonctionnement du SOSTECI et installation officielle desdits comités dans le cadre de l'extension du SOSTECI au cours d'un atelier réunissant les Secrétariats exécutifs du CIM et du CNS ainsi que le Bureau de Surveillance et de Lutte contre la Traite des Personnes du Département d'Etat américain (Bureau TIP) du 26 au 27 juillet 2023 ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des Agents Vérificateurs du Travail des Enfants (AVTE) en matériel roulant (100 motos) pour marquer la mise en route de la brigade de contrôle et de surveillance de proximité dans les 13 délégations régionales du Conseil du Café-Cacao, le 24 août 2023 ;
- Formation des membres des comités villageois de suivi du travail des enfants sur le mécanisme de fonctionnement du SOSTECI du 11 au 17 septembre 2023 dans les localités de Buyo et Dapéoua. A cette occasion, la formation a été étendue à la Traite des Personnes et au Trafic des Migrants ;
- Renforcement de l'autonomie économique des populations rurales de la région de la Nawa et promotion de l'employabilité rurale au moyen d'une approche communautaire du développement des compétences du 14 au 15 septembre 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du programme TREE (Training for Rural Economic Empowerment) du BIT.
Les participants sont les acteurs clés de l'administration publique au niveau régional, les représentants des ONG locales impliquées dans la protection de l'enfant, les leaders communautaires, les associations de femmes et de jeunes, ainsi que les parties prenantes clés chargées de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes dans la région ;
- Partage de connaissances sur les travaux dangereux et le respect des droits fondamentaux de travail au cours de rencontres d'échanges entre le Comité Intersyndical de Lutte contre le Travail des Enfants (CILTE) et les travailleurs agricoles ainsi que les employés des coopératives ;

- Acquisition par le CNLTP d'un serveur pour la base des données sur la traite des personnes ;
- Conception par le CNLTP d'une application de collecte de données sur la traite des personnes ;
- 60 enfants (14-16 ans) ont bénéficié d'une formation professionnelle dans 4 métiers (mécanique, coiffure, couture, menuiserie) en 2 mois grâce à l'appui du BIT et en collaboration avec la chambre des métiers de Côte d'Ivoire. Après 6 mois de stage pratique, ils ont été insérés dans le monde du travail auprès de maîtres artisans ;
- Renforcement des capacités par l'OIM des travailleurs sociaux, des organisations de la société civile et des membres des cellules régionales sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, y compris l'identification, le référencement et la prise en charge des victimes de traite ;
- Formation par l'OIM en santé mentale (MHPSS) dans les centres d'hébergement des victimes de traite ;
- Visite d'échange et de partage d'expérience en matière de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants au Nigeria de l'OIM avec le CNLTP ;
- Suivi par l'OIM de la finalisation de l'élaboration d'un plan d'action des activités de lutte contre la traite des personnes entre le CNLTP et la NAPTIP (comité de lutte contre la traite des personnes au Nigeria) ;
- Organisation par l'OIM d'un panel de Détermination de l'Intérêt Supérieur (DIS) des mineurs non accompagnés victimes de traite avec la DPE

3. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #3 priorité de votre feuille de route nationale "Politiques et lois"?*

- Validation par l'ensemble des ministères techniques et partenaires au développement du projet de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2024-2028 assortie de son plan d'actions budgétisé, du 11 au 13 juillet 2023 ;

- Validation par toutes les parties prenantes de la Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant (SNPE) en décembre 2023. Cette stratégie prend en compte la protection parentale et familiale, les pratiques traditionnelles néfastes, la violence y compris les Violences Basées sur le Genre (VBG), les abus et la maltraitance, la traite et l'exploitation des enfants, le travail des enfants, l'identité juridique et l'accès à la justice ;
- Formations par IRC des agents des partenaires sur les lois relatives aux pires formes de travail des enfants, ainsi que les lois sur les travaux légers.
- Validation technique par les parties prenantes de l'avant-projet de loi portant révision de la loi n°2016-1111 du 8 décembre 2016 relative à la lutte contre la traite des personnes du 11 au 14 juillet 2023 à Yamoussoukro. Cette rencontre a permis de mettre en conformité ladite loi avec le cadre juridique international pertinent en matière de traite des êtres humains notamment l'UNTOC et le Protocole sur la traite des personnes ; d'intégrer au projet de loi les principales contributions des parties prenantes de telle sorte qu'elle aboutisse à un texte législatif holistique susceptible de faciliter les interventions des acteurs nationaux, y inclus les partenariats internationaux, ainsi que de valider les propositions d'amendement du décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et des arrêtés d'application y afférents. L'avant-projet de loi a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour examen ;
- Accompagnement des sociétés coopératives de Daloa, Buyo, Grand Zattri, Soubré et Méagui par SAVE THE CHILDREN pour la révision de leurs statuts et règlements intérieurs en vue d'y intégrer des dispositions relatives au respect des droits de l'enfant (dispositions rendant obligatoires la scolarisation de leurs enfants par les planteurs membres...);
- Vulgarisation par Save the Children Côte d'Ivoire des lois et politiques en matière de travail des enfants auprès des Leaders d'association féminines, des leaders communautaires et comités de protection de l'enfant (Formations, Boîtes à images, Flyers...).

4. Depuis mai 2023, quels progrès avez-vous faits concernant la #4 priorité de votre feuille de route nationale "Financement des efforts de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes"? *

- Financement à travers le projet ACCEL Africa de l'activité d'immersion en zone rurale auprès des travailleurs agricoles à Soubré et à Grand-Béréby. Cette activité a permis aux agriculteurs des deux localités de se syndiquer et d'être intégrés dans le système de protection sociale (Couverture Maladie Universelle, Régime Social des Travailleurs Indépendants).
- La signature d'accords de partenariat du CNLTP avec Save the Children Côte d'Ivoire et la Fondation ICI dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes ainsi que de nouveaux partenariats (en cours de finalisation) avec International Development Law Organisation (IDLO) et International Centre for Migration Policy Development (ICMPD) ;
- L'Etat alloue chaque année un budget pour la prise en charge des enfants victimes de traite, d'exploitation et de travail des enfants aux centres d'accueils publics (Centre d'accueil de Soubré et Centre d'accueil de Ferkessédougou) ;
- IRC a financé un projet de renforcement des compétences parentales des populations déplacées au nord de la Côte d'Ivoire du fait du terrorisme. Ce projet a permis de former les parents sur les mécanismes de prise en charge des enfants pour éviter leur exploitation.

Appui de l'ONG Save the Children :

- au comité départemental de suivi du travail des enfants en matériel roulant, ordinateurs et fournitures de bureaux (2 motos et 1 ordinateur) ;
- accompagnement de 189 jeunes à l'installation et à l'insertion socio-professionnelle ;
- en vivres et kits hygiéniques d'un montant de 10.000.000 F CFA ;

- Mise en œuvre des activités de lutte contre le travail des enfants par ASA-CI grâce à la contribution financière des sociétés chocolatières CEMOI et BARONIE ;
- Appui technique et financier de l'OIM à la Direction des enjeux globaux (Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora) pour la tenue d'un atelier de réflexion à l'intention des diplomates des pays du Golfe de Guinée et des acteurs de lutte contre la traite des personnes ;
- Extension du projet « Fournir une assistance aux victimes de traite et migrants vulnérables objets de trafic illicite » ;
- Appui technique et financier de l'OIM pour l'implémentation du programme conjoint ENACTE (Ensemble pour agir sur les causes profondes du travail des enfants) dans la région de la Nawa.

Avancement par rapport aux prochaines étapes établies

Dans votre rapport annuel 2022, les prochaines étapes suivantes avaient été établies pour la période de mai 2023 à décembre 2023.

**Cette section ne s'applique pas aux pays déclarant pour la première fois.*

**Si vous avez fourni plus de 3 étapes suivantes dans le dernier rapport, toutes vos prochaines étapes apparaîtront dans cette section.*

5. Quel est le statut de votre prochaine étape #1 Tenir des réunions périodiques de coordination conjointes en matière de lutte contre le travail des enfants et de traite des personnes?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

Observations:

6. Quel est le statut de votre prochaine étape #2 Renforcer les capacités des acteurs de lutte contre le travail des enfants et la traite des personnes à la collecte de données ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

Observations :

7. Quel est le statut de votre prochaine étape #3 Faire une revue des textes juridiques relatifs au travail des enfants et à la traite des personnes afin de dresser un état des lieux et de formuler, le cas échéant, des propositions concrètes pour remédier aux insuffisances, assurer une réelle opérationnalisation et harmonisation des textes ?

- Non atteinte
- Planifiée
- En cours
- Atteinte

Observations:

8. Quel est le statut de votre prochaine étape #4 Capter des financements de nouveaux bailleurs potentiellement intéressés par la traite des personnes ou le travail des enfants telles que la BAD, BOAD, BID... et les fondations. Objectifs d'ici avril 2024 pour cette prochaine étape. Au cours de l'année 2024, nous envisageons faire un répertoire de nouveaux bailleurs ?

- Les accords de partenariat avec Save the Children Côte d'Ivoire et la Fondation ICI dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes ont été signés ;
- IRC a soumis des propositions à Barry Callebaut et SACO pour obtenir des financements afin de lutter contre le travail des enfants ;
- Accord de partenariat entre le Gouvernement ivoirien et la Coopération allemande (GIZ) ;
- Accord de partenariat entre le Gouvernement ivoirien et Expertise France.

9. Pour la période allant de janvier à décembre 2024, quelles sont les priorités de votre pays pour atteindre la feuille de route? *

- **Priorité 1** : Créer un cadre de dialogue permanent (CIM/CNS/CNLPT/ PTF / Privé / société civile...) afin de favoriser une convergence de vue et une synergie d'action ;
- **Priorité 2** : Poursuite du renforcement des capacités des acteurs de lutte contre le travail des enfants et la traite des personnes à la collecte de données **en vue d'informer les politiques et les programmes en fournissant une base factuelle pour les décisions stratégiques** ;
- **Priorité 3** : Poursuite du renforcement des moyens, des capacités et des mécanismes des organes de contrôle d'application des textes en vigueur en matière de travail des enfants et de traite des personnes **en vue d'opérer de manière plus efficace en menant des inspections , en surveillant des pratiques (emploi des enfants, condition de travail des enfants, surveillance des recrutements qui pourraient aboutir à la traite personnes) et en enquêtant sur les violations potentielles de manière proactive** ;
- **Priorité 4** : Poursuite du plaidoyer pour l'augmentation des financements des bailleurs de fonds (BIT, Unicef, OIM, ONUDC, Expertise France, etc).

10. Quels défis anticiperiez-vous dans ce processus?

- Coordination des activités (engagement et implication des membres de la Task force) ;
- Construction et réhabilitation de centres d'accueil, de transit et de prise en charge pour les victimes de travail des enfants et de traite des personnes ;
- Opérationnalisation de la base de données sur la traite des personnes ;
- Fonds limités ou indisponibilité de fonds pour la mise en œuvre des diverses activités.

11. Avez-vous besoin de plus de soutien dans la mise en œuvre de votre feuille de route ? Dans l'affirmative, veuillez décrire de quelle manière et de qui.

- Oui. Précisément le soutien à la société civile, appui en matériels et financement des activités par les partenaires (centres d'accueil des ONG) ;
- Nous avons également besoin du soutien financier pour assurer la continuité des activités mais aussi de plus de coordination entre acteurs.

Progrès globaux entre mai et décembre 2023

12. Selon vous, avez-vous progressé par rapport aux priorités de votre feuille de route ?

- pas de progrès
- peu de progrès
- quelques progrès
- grands progrès

13. Compte tenu de l'état d'avancement de vos priorités nationales et de vos prochaines étapes, quelles sont les principales réussites enregistrées entre mai 2023 et décembre 2023 à mettre en avant (par exemple, pour votre page de pays pionnier sur le site de l'Alliance 8.7 et dans les rapports)?*

Modification des notes : Tous ces faits saillants sont-ils suffisamment significatifs pour être considérés comme dignes d'être soulignés?

- La Côte d'Ivoire a adopté une stratégie multisectorielle de l'inspection du travail ;
- La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un guide d'opérationnalité des normes de la série ARS (Standard Régional Africain) 1000 pour le Cacao durable et des documents associés ;
- La Côte d'Ivoire a mis en place 400 Comités de Protection Enfant (CPE) sur l'ensemble du territoire ;

- Mise en place par l'ONG Save the Children de 44 Groupements de Prestations de Services Communautaires (GPSC) dans ses zones d'intervention (Régions de San-Pédro, Gbokle ; Nawa ; Göh, Ioh-Guiboua, ME, Indenié -Djuablin, Bélier).
- 135 acteurs nationaux (65 hommes et 31 femmes) formés sur la thématique de la traite des personnes, du trafic illicite de migrants, du mécanisme national de référencement (MNR) et sur les procédures opérationnelles standard (POS) pour l'assistance aux victimes de traite ;
- 1 visite d'échanges organisée à Abuja au Nigéria entre le CNLTP et l'Agence Nationale pour l'Interdiction de la Traite des Personnes du Nigéria (NAPTIP) avec 30 participants (17H et 13F) afin de partager les expériences sur la lutte contre la traite des personnes et renforcer la collaboration entre les deux pays.
- 117 victimes de traite assistée au retour volontaire dans leurs pays d'origine d'octobre 2022 à décembre 2023
- 59 bénéficiaires assistés à la réintégration dans leurs pays d'origine
- 02 cellules régionales de lutte contre la traite des personnes installées dans les régions du Gbekê et de la Nawa ;
- 63 membres du personnel des centres de transit (39 hommes et 24 femmes) formés sur la prise en charge psychologique des victimes de traite.

14. Les efforts déployés pour atteindre la cible 8.7 ont-ils abouti à d'autres réussites dignes d'être mentionnées? Veuillez également prendre en compte d'autres aspects de la cible 8.7 qui ne figurent pas dans votre feuille de route (c'est-à-dire, le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne).

oui

non

ne s'applique pas

15. Quelles sont ces réussites dignes d'être mentionnées ?

Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes :

- 2 292 victimes de traite assistées ;
- 33 718 personnes sensibilisées sur la traite des personnes ;
- 98 affaires de traite ayant fait l'objet d'enquête ;
- 109 personnes poursuivies pour cas de traite des personnes ;
- 46 personnes condamnées pour cas de traite des personnes ;
- 10 opérations de démantèlement de réseaux de traite des personnes effectuées ;
- 1 303 acteurs formés sur la traite des personnes.

Dans le cadre de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants :

- 3057 victimes de différentes violences dont 1100 Filles et 1957 Garçons ont été secourues et 1250 personnes dont 245 Femmes et 1005 hommes arrêtées ;
- 1857 victimes de traite, d'exploitation et de travail des enfants, ont été secourues et 603 personnes ont été arrêtées ;
- 975 victimes de traite à des fins de travail des enfants ont été secourues et 237 personnes ont été arrêtées ;
- 472 enfants sans domicile fixe ou mendiants, dont 162 filles et 310 Garçons ont été retirés de la rue ; et 277 Personnes dont 44 Femmes et 233 Hommes ont été arrêtées ;
- 60 enfants (14-16 ans) ont bénéficié d'une formation professionnelle dans 4 métiers (mécanique, coiffure, couture, menuiserie) en 2 mois grâce à l'appui du BIT et en collaboration avec la chambre des métiers de Côte d'Ivoire.

16. Quelles difficultés avez-vous dû surmonter dans la réalisation des priorités de votre feuille de route et de vos prochaines étapes?*

- Absence de budget dédié aux activités des acteurs étatiques membres de la Task force Alliance 8.7 ;
- Difficultés liées à la coordination, notamment la tenue régulière de réunions périodiques ;

17. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ? Quels enseignements en avez-vous tiré?

- Transmission des comptes-rendus des réunions du Groupe de Coordination Mondiale (GCM) aux membres de la Task force.
- **Enseignement tiré** : le manque de budget rend difficile la réalisation efficace et efficiente de la feuille de route

Évaluation des progrès réalisés au cours des derniers mois

18. Lequel des outils d'évaluation officiels suivants et/ou d'autres éléments probants a été utilisé pour évaluer l'avancement de vos priorités nationales? Veuillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- enquêtes
- études de cas
- discussions en groupe
- entretiens
- preuves anecdotiques
- informations de tiers
- ne s'applique pas
- autre, à savoir: __ données de routine, consultance

19. Veuillez nous en dire plus au sujet des instruments d'évaluation que vous avez utilisé pour

mesurer l'état d'avancement de vos priorités nationales.

Note: Veuillez utiliser vos réponses à la question précédente, c'est-à-dire des enquêtes, des études de cas, d'autres. Veuillez également envoyer un lien/des références minimales aux rapports, ou tout autre moyen de vérification. Des outils d'évaluation officiels ont-ils été utilisés ou d'autres types d'outils?

Exemple:

Enquêtes:

Études de cas:

- **Entretiens** à travers des mails, appels téléphoniques, transmission de questionnaires aux membres de la Task force Alliance 8.7;

- **informations de tiers** : collecte d'informations auprès des membres de la Task force Alliance 8.7 ;
- **Données de routine** provenant des rapports d'activités du Secrétariat Exécutif du CNLTP, des Structures techniques des Ministères membres du CNLTP, des Partenaires Techniques et Financiers et des ONG ;
- **Consultance** commanditée par le CNLTP pour l'évaluation de la mise en œuvre des activités trimestrielles.

20. Veuillez nous indiquer les défis que vous avez rencontrés (le cas échéant) dans la collecte de preuves pour évaluer vos progrès

- Difficultés pour le secteur privé de communiquer les informations sur leurs activités en lien avec la feuille de route ;
- Collecte manuelle par le CNLTP des données due à l'absence d'un système automatisé de gestion des données sur la traite des personnes ;

21. Veuillez indiquer les noms d'autres parties prenantes (par exemple, organismes

gouvernementaux, partenaires sociaux, organisations de la société civile) et la nature de leur participation, le cas échéant, à l'évaluation de votre état d'avancement.. Quel a été le niveau de participation (informations partagées, consultées, participation à la mise en œuvre, validation des résultats)?

Exemple:

Bureau national de statistique & OIT : Conduite d'une enquête sur le travail forcé dans la chaîne de valeur agricole [...]

Quelle était la nature de leur participation ?

- **BIT, UNICEF, OIM** : dans le cadre du projet ENACTE
- **BIT** : dans le cadre du projet ACCEL 2

NB : ces deux projets appuient la mise en œuvre des activités de lutte contre le travail des enfants, y compris l'extension du SOSTECI

- **Les ONG CAVOEQUIVA, Communauté Abel, la Colombe Ivoirienne pour le Bien-Être Social (la CIBES), Côte d'Ivoire Prospérité (CIP), Association Nationale d'Aide à l'Enfance en Danger (ANAED), Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI)** : dans le cadre de la prise en charge des victimes de traite des personnes (CNLTP)
- **OIM, Expertise France, ONUDC, Fondation ICI, Save the Children Côte d'Ivoire, ICMPD, ONG VERITE** : pour l'appui technique et financier pour la réalisation des activités (CNLTP).
- **CARGILL et CEMOI** : pour l'appui financier aux activités de lutte contre le travail des enfants (ASA)

Collaboration avec des partenaires internationaux

22. Avez-vous collaboré avec des partenaires internationaux? *

Veillez cocher tous ceux qui s'appliquent.

Autres pays de l'Alliance 8.7. Pour en savoir plus, voir [Pathfinders | Alliance 8.7 \(alliance87.org\)](https://www.pathfinders.org/Alliance-8.7).

OIT

agences des Nations Unies (autres que l'OIT)

organisations internationales de la société civile

autre, à savoir: __ la Coopération allemande (GIZ)

23. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires internationaux et la nature de leur

collaboration.

Exemple:

Autres pays de l'Alliance 8,7: [...]

Agences des Nations unies: [...]

- **Agences des Nations Unies** : OIM, ONUDC : appui technique et financier pour la réalisation des activités

- **Organisation de la Société civile** : Expertise France, Fondation ICI, Save the Children Côte d'Ivoire, ICMPD, ONG VERITE : appui technique et financier pour la réalisation des activités.
- **UNICEF** : Un accord cadre existe et un plan a été élaboré pour renforcer la synergie dans les actions (Save the Children).

24. Avez-vous appuyé des initiatives sous-régionales/régionales/mondiales, notamment les initiatives Sud-Sud, sur l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne?*

- oui
- non
- Ne sait pas

25. Veuillez nous en dire plus sur les initiatives sous-régionales/régionales/mondiales que vous avez soutenues.

- Projet de mise en place d'un mécanisme de coordination et signature d'un protocole d'accord en vue d'améliorer le référencement transfrontalier des victimes de la traite entre la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry au cours d'un atelier de réflexion du 10 au 12 mai 2023;
- Dans le cadre de l'initiative cacao entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, une rencontre bilatérale le 2 juin 2023 à Accra entre les Ministres de l'agriculture des deux pays ainsi que les responsables du conseil café-cacao (Cote d'Ivoire, Ghana). Cette rencontre a porté sur la mise en œuvre du pacte économique pour un cacao durable. Pour consolider ce pacte, les parties ont décidé de la construction d'un organisme bilatéral stratégique dédié à la défense d'une plus juste rémunération des producteurs. En 2024, les locaux de cet organisme bilatéral ont été inauguré par les autorités des deux pays.
- Visite d'étude entre le CNLTP et la NAPTIP du Nigeria, afin d'améliorer la collaboration et la coordination entre les deux entités et d'en tirer des leçons apprises ;
- Appui pour l'organisation de l'atelier de réflexion à l'intention des diplomates des pays du Golfe de Guinée et des acteurs de lutte contre la traite des personnes dont l'objectif visait à contribuer au renforcement du rôle de la

diplomatie dans la coordination sous régionale de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en coordination avec la Direction des Enjeux Globaux.

Collaboration avec des partenaires nationaux

26. Avez-vous collaboré avec des partenaires nationaux ? *

Veillez sélectionner tout ce qui s'applique.

- Secteur privé
- Organisations d'employeurs
- Organisations de travailleurs
- Organisations locales de la société civile
- Ministères au sein de votre gouvernement
- Organisations et réseaux de survivants

27. Veuillez indiquer les noms de vos partenaires nationaux et la nature de leur

collaboration.

Exemple:

Bureau national de statistique: [...]

Ministères: [...]

- Les ONG CAVOEQUIVA, Communauté Abel, la Colombe Ivoirienne pour le Bien-Être Social (la CIBES), Côte d'Ivoire Prospérité (CIP), Association Nationale d'Aide à l'Enfance en Danger (ANAED), Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI) : prise en charge des victimes de traite des personnes, appui en vivres et non vivres, réhabilitation de centre d'hébergement et formation du personnel de ces centres sur la prise en charge psychosociale des victimes de traite.
- Ministères Techniques (Ministère membres du CIM et du CNLTP) : coordination des actions, partage d'informations ;
- Agence Emploi Jeune (AEJ) : Facilitation de l'insertion professionnelle des adolescents et jeunes ;

- Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) : Facilitation de l'apprentissage auprès des maître artisans ;
- Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) :
 - *Appui technique et financier pour les formations sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;*
 - *Prise en charge des cas de victimes de traite référés*

28. Comparativement à l'an dernier, la collaboration avec les parties prenantes nationales s'est-elle accrue, à votre avis ?*

oui

non

29. Veuillez nous dire comment votre collaboration avec des partenaires nationaux s'est améliorée et les mesures prises en conséquence.

Exemple:

Nous avons renforcé nos liens de coopération avec le ministère de l'Intérieur en introduisant de nouvelles lois en vue de combattre la traite des êtres humains.

- Renforcement des liens de collaboration du CNLTP avec le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme à travers l'installation de cellules anti-traite au sein des juridictions en vue de combattre la traite des êtres humains ;
- Renforcement des liens de coopération entre le CIM et le CNLTP en vue de mieux adresser la question de la traite.
- Les organisations de la société civile (ONG DDE-CI, CAVOEQUIVA, CÔTE D'IVOIRE PROPERITE, FORUM DES ONG ...) sont davantage impliquées dans les activités des différents ministères en charge de la question de travail des enfants et de traite des personnes avec la prise en compte de leurs avis et observations dans les prises de décisions.
- Renforcement des liens de collaboration de l'OIM avec le ministère de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté à travers des actions multiples avec

le CNLTP ainsi que la direction de la protection de l'enfant (DPE) en vue de combattre la traite des êtres humains.

30. Le mécanisme des pays pionniers a-t-il été jugé utile?*

oui

non

31. Dans l'affirmative : Comment décririez-vous l'impact du processus pays pionniers dans votre pays?

L'impact a été positif au niveau de la coordination. En effet, le processus a permis d'identifier tous les principaux acteurs tant publics que privés qui interviennent sur la question de la traite des personnes et du travail des enfants, facilitant ainsi la capitalisation des efforts de chacun.

Perspectives d'avenir

32. Faut-il revoir les priorités de la feuille de route de votre pays? *

oui

non

33. Qu'est-ce qui doit être actualisé? Veuillez cocher tous les éléments qui s'appliquent.

besoin de mettre à jour les priorités

besoin de mettre à jour les objectifs/objectifs de la feuille de route

autre, à savoir:___

Merci!